Votre Logo

REGLEMENT DE LA RANDONNEE DE CYCLOTOURISME CHALLENGE DU CENTRE



Lieu												
Date												

1 – PRESENTATION GENERALE Nom du Club
Elle vise à proposer une organisation de cyclotourisme de randonnée, selon les orientations et la réglementation définies par la Fédération française de Cyclotourisme, organisme délégataire de l'organisation de ce type d'activité.
L'article 1er de l'arrêté du 4 avril 2006 accordant la délégation ministérielle à la Fédération française de cyclotourisme, prévue aux articles L.131.14 et 16 du Code du sport stipule : « Le cyclotourisme est une activité touristique à vélo dont la pratique s'exerce au cours de manifestations qui comportent le triptyque tourisme, sport-santé, culture, sans recherche de la plus grande vitesse et sur un parcours à effectuer dans un laps de temps maximum déterminé ». Les randonnées se déroulent sur voies et/ou chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance. Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.
2 - LES CIRCUITS PROPOSES. - Le samedi
Les participants veilleront à adopter le parcours correspondant à leurs dispositions personnelles, leur entraînement, leur condition physique ainsi que leurs motivations. Les participants sont invités à prévoir euxmêmes le ravitaillement nécessaire pour la randonnée. Toutefois un contrôle ravitaillement aura lieu sur tous les circuits, un second contrôle sur les plus grands circuits.
3 – ARRIVEE – DEPART - HORAIRES. Le départ et l'arrivée sont proposés au départ de Le parc de stationnement pour les voitures est public mais non gardé : les participants veilleront à n'y laisser aucun objet de valeur et à bien verrouiller les portières, une surveillance n'étant pas assurée par le club organisateur.
<u>La permanence de départ</u> est ouverte à partir de 13h30 le samedi
à partir de 7h ou 7 h30 le dimanche



aux participants sur circuits. L'arrivée à (lieu du challenge)..... est ouverte jusqu'à 15 heures.

4 - INSCRIPTION.

L'inscription est prise avant le départ Elle peut être prise au préalable par courrier Ou en se rendant sur le sited'inscriptions en ligne.

<u>Pour les licenciés FFCT</u> (sur présentation de la licence), le coût s'élève à 5 € pour les parcours route, *VTT et Gravel*. Elle est gratuite pour les mineurs accompagnés, sur justification, ainsi que pour les participants à la "concentration Louis Jeffredo ".

<u>Pour les non-licenciés FFCT</u>, elle s'élève à 8 € pour les parcours route et VTT. Elle est gratuite pour les mineurs accompagnés sur justification. Cette somme comprend une assurance responsabilité civile obligatoire.

Gratuité pour la cyclo-découverte pour tous (sauf en cas de visite d'un site payant).

• Sur le bulletin d'inscription figure la mention suivante :

«J'atteste sur l'honneur, Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or. Etre en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi. Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité » qui doit être attestée sur l'honneur par chaque participant quelque soit la modalité d'inscription ainsi que l'acceptation du règlement de la manifestation.

Chaque parcours est balisé et les (traces GPX des parcours VTT sont (ou non) téléchargeables).

<u>Un document nominatif</u> est délivré à chaque participant (plan de la randonnée), les numéros d'urgence y sont mentionnés.

- Numéro de téléphone de l'organisation (PC central);
- 112 : N° pour tous les portables;
- 18: No Pompiers;
- 15 : N° Samu.

5 - AFFICHAGE:

Règlement de la randonnée qui doit mentionner à minima :

- Les différents parcours à titre indicatif pour le choix des participants.
- Les numéros d'appel d'urgence (ci-dessus);
- Consignes de sécurité et d'organisation :
 - Ne pas s'éloigner du parcours officiel ;
 - ♦ Respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles ;
 - ♥ Respecter la nature et l'environnement ;
- Les fiches de sécurité ci-jointes de la Fédération Française de Cyclotourisme détaillant les bons réflexes pour tous ainsi que 10 règles d'or pour bien pratiquer le vélo et le questionnaire de santé.

6 - PRESCRIPTIONS ET REGLES DE SECURITE A OBSERVER EN ROUTE.

Les participants sont en excursion personnelle et soumis au respect du code de la route et des autres usagers. Chaque participant doit adapter le circuit choisi et son allure à ses possibilités. (Se reporter à la fiche d'inscription de chaque participant avec attestation sur l'honneur)

Afin de faciliter le déroulement de la randonnée, Les parcours proposés par l'organisateur ne doivent présenter aucun danger spécifique et n'emprunter principalement et de préférence que des voies à faible circulation automobile, ouvertes à la circulation publique et aux cyclistes. Les voies et emplacements réservés aux cyclistes, lorsqu'ils existent, seront privilégiés.

Pour les plus de 12 ans, le port du casque n'est pas obligatoire ni par le code de la route, ni par la lentation de nos manifestations élaborée par la Fédération française de Cyclotourisme. Il n'en reste pas qu'il est vivement conseillé de le porter!

Il est rappelé également l'obligation de porter un baudrier réfléchissant si les conditions de visibilité l'exigent. Ce baudrier fera donc partie de l'équipement emporté avec lui par le participant. Avant de partir en randonnée, le participant aura vérifié l'état de son vélo, et aura veillé à prendre avec lui quelques objets de première nécessité : trousse de réparation incluant chambre à air de secours et pompe, petite pharmacie de première urgence, etc...

SUR LE TERRAIN

• Mise en place de panneaux de sécurité temporaires " prudence" pour les cyclistes et les automobilistes à une distance raisonnable des points identifiés à risques.

MOYENS PRÉVENTIFS

Au départ et à l'arrivée, en fonction des possibilités :

- Mise en place de panneaux Un secouriste en poste : membre de l'organisation.
- Une trousse de ^{1ère} urgence au départ/arrivée.

7) - ÉCO-RESPONSABILITÉ

L'organisateur adoptera des principes visant à contrôler et limiter l'impact de sa manifestation sur l'environnement.

Il sera soucieux de:

- Choisir des matériels respectueux de l'environnement pour le balisage et l'information des parcours , veiller à la qualité de leur intégration dans les paysages avec une signalétique dégradable en papier.
- Distribution de l'eau au départ avec un jerrican d'eau potable.
- Instaurer le tri sélectif des déchets.

Developper une campagne de communication privilégiant l'outil internet (sites internet).

L'organisateur a toujours présent à l'esprit le respect de la nature et de l'environnement, des propriétés privées, des monuments et édifices publics et privés, des sites et itinéraires de pratique, des voies empruntées et des espaces de stationnement.

8) - DROIT A L'IMAGE

Les photos prises durant la manifestation sont susceptibles d'être utilisées par les différentes instances de la Fédération Française de Cyclotourisme (Club, CODEP et COREG), vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications.

Les organisateurs.

